

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 16 mai 2024

L'an 2024 et le 16 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 mai 2024.

Date de la convocation : 7 mai 2024

Date d'affichage : 7 mai 2024

Délibération N° 16-05-2024 / N°95

Etaient présents les membres en exercice :78

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Lousi Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 100

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron, Roland Descamps, Joel Tournel,

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez.

Absents excusés : Alain Traisnel, René Pruvost, Gérard Nicolle, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Raymond Wacheux ayant donné procuration à Pierre Guillemant, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Jean-Louis Lebas ayant donné procuration à Luc Delaporte, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vandebeken ayant donné procuration à Dominique Verdel.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Delannoy

Titre de la délibération : Procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour des travaux de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur les bassins-versants de Bavincourt, Givenchy-le-Noble, Gouves et Villers-Brûlin.

Sollicitation du Préfet du Pas-de-Calais pour le prononcé de la déclaration d'intérêt général.

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, une étude hydraulique a été menée afin de définir un programme d'actions sur les bassins versants des communes de : Agnières, Aubigny-en-Artois, Bavincourt, Beaufort-Blavincourt, Berlencourt-le-Cauroy, Estrée-Wamin, Givenchy-le-Noble, Gouves, Tincques et Villers-Brûlin. Ce programme comprend la mise en œuvre d'aménagements légers dit d'hydraulique douce de type « haie » et « fascine ».

Il précise que ces aménagements ont été négociés, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, sur les secteurs de Bavincourt, Givenchy-le-Noble, Gouves et Villers-Brûlin par la signature de conventions entre la Communauté de communes, les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles concernées par des ouvrages.

Pour mener cette première phase de travaux, la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois a recouru à une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » (art. L.211-7 du code de l'Environnement). Cette procédure permet notamment de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.

Dans ce cadre, une enquête publique s'est déroulée du 29 janvier au 16 février 2024. Par courrier du 9 avril

, 2024, la Préfecture a transmis à la CCCA une copie du rapport et des conclusions rendus par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique. L'avis du commissaire enquêteur est favorable (avec 2 recommandations).

Ainsi, il nous est demandé de solliciter Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour prononcer la déclaration d'intérêt général.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 7 mai 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :

- solliciter le prononcé de la déclaration d'intérêt général auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- signer tout document inhérent à la procédure de Déclaration d'Intérêt Général et à engager l'ensemble des démarches permettant sa bonne mise en œuvre.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/05/2024 et publication ou notification du 20/05/2024

